



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-19

Charte de coordination des dispositifs linguistiques de l'agglomération Creil Sud Oise

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

19 - SOCIAL – FORMATION LINGUISTIQUE - Charte de coordination des dispositifs linguistiques de l'agglomération Creil Sud Oise - Signature de la charte

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 relative à la validation du projet social 2020-2024 et au renouvellement de l'agrément CAF,

Vu le contrat de ville intercommunal et notamment l'action concernant des dispositifs linguistiques de l'agglomération creilloise Sud Oise,

Considérant que l'action financée dans le cadre de la politique de la ville et portée par le centre social Georges Brassens à Creil doit permettre plus de fluidité entre les structures proposant du français langues étrangères sur le territoire de l'agglomération,

Considérant que cette fluidité et cette coordination ne doivent pas entraver la libre administration des dispositifs sociolinguistiques des villes,

**VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-19

Charte de coordination des dispositifs linguistiques de l'agglomération Creil Sud Oise

Considérant le besoin de créer une charte auprès de l'ensemble des acteurs proposant des actions linguistiques sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise,

Considérant l'avis favorable de la commission du lien social le 03 juin 2022 quant à la signature de la charte,

Considérant que l'Espace Huberte d'Hoker, centre social municipal, est le lieu dédié à l'organisation de cours linguistiques et de français langue étrangère,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Approuve la charte de coordination des Dispositifs de Formation Linguistique de l'agglomération creilloise.

Autorise Monsieur le Maire à signer la charte de coordination des Dispositifs Linguistiques de l'agglomération Creil Sud Oise



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino